



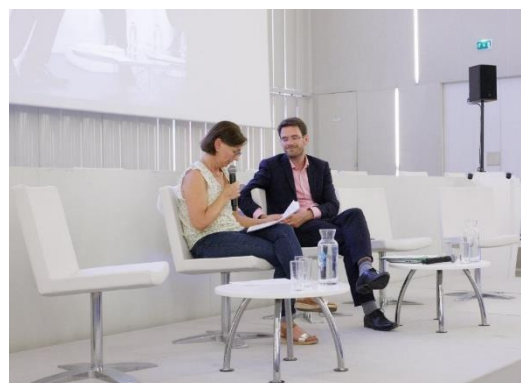
Retour sur la 2^{ème} assemblée plénière

21 juin 2022

54 membres du CDD étaient présents au Pavillon des Transitions à Rouen pour cette 2^{ème} assemblée plénière du CDD. Une prise de photos des membres présents a été réalisée afin de constituer un trombinoscope.

Mot d'accueil et Introduction

Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, président de la Métropole et Sylvie NICQ-CROIZAT, Vice-Présidente en charge de la démocratie participative, de la co-construction citoyenne, de l'open data ont ouvert cette 2^{ème} assemblée plénière du CDD. Cyrille MOREAU est excusé et navré de ne pas pouvoir participer à cette séance pour des raisons personnelles.



M. MAYER-ROSSIGNOL a proposé un point sur l'actualité des actions métropolitaines, notamment concernant la mobilité.

Mme NICQ-CROIZAT a remercié le CDD pour le travail effectué et a insisté sur le rôle de courroi de transmission que peut jouer le CDD entre la Métropole et ses habitants.

Retour sur les 6 premiers mois de fonctionnement du CDD

25

Réunions de travail
des 3 comités

Isadora GUERRA a fait un point sur les premiers mois de fonctionnement du CDD qui ont été consacrés à son installation, à faire connaissance et à permettre une acculturation sur les différents sujets. Mais, ces 6 mois ont été perturbés par la crise sanitaire qui a rendu les travaux et les échanges compliqués. Il ne faut pas que l'enthousiasme qui était très présent lors des premières réunions retombe, et il réussit à poursuivre l'engagement.



Conseil de Développement Durable

L'arrivée d'un agent à temps complet, Claire MONTAY, pour coordonner les travaux du CDD va permettre de redynamiser et de simplifier les échanges, tout en palliant les difficultés persistantes à mobiliser. Il convient de rappeler qu'en plus des missions confiées par la Métropole, le CDD a la capacité de se saisir des sujets qui lui semblent pertinents.

L'analyse du questionnaire diffusé auprès des membres du CDD du 10 au 17 juin afin de recueillir leurs avis et attentes en vue d'améliorer le fonctionnement du CDD montre que la motivation des membres est toujours globalement présente pour contribuer à l'intérêt général et qu'ils souhaitent accompagner plus concrètement l'émergence des projets pertinents pour le territoire.

66

réponses au
questionnaire

~ Vos réactions ~

« C'est une synthèse assez juste de ce que nous avons vécu »

« Il y a eu une perte de convivialité avec des réunions en visioconférence »

« Certains sujets seraient intéressant de travailler au sein du CDD comme les déchets et l'eau ».

« On espère que passé cette étape COVID, on va pouvoir retrouver un rythme de travail plus normal et l'investissement de chacun. »

« Les 6 premiers mois n'ont pas été simples. C'était la mise en place d'une nouvelle équipe avec des répartitions par groupes et sous-groupes. On ne se connaît pas ou peu, avec un contexte COVID qui a bousculé les organisations des uns et

Une charte graphique pour le CDD !

La charte graphique créée spécifiquement pour le CDD a été présentée aux membres. Elle permettra d'affirmer l'identité du CDD dans la communication et les publications, mais aussi de mieux identifier et distinguer les différents comités.



Conseil
de Développement
Durable





Conseil de Développement Durable

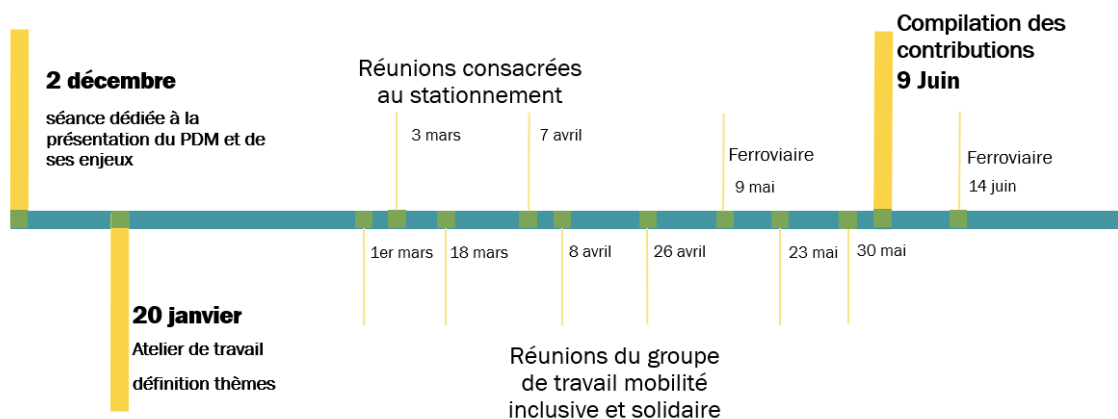


Présentation de la contribution au Plan de mobilité (PDM)

Le comité des partenaires mobilité s'est réuni 13 fois pour élaborer une contribution au Plan de Mobilités. [Emanuèle BERNAL](#) et [Gaëtan DUBOIS](#), coordinateurs du comité, sont venus présenter le résultat de ces travaux qui s'articulent autour de deux thèmes :

- La mobilité inclusive et solidaire
- Le stationnement comme outil pour diminuer la part modale de la voiture en centre-ville

Chronologie des réunions consacrées au PDM



La version finale de la contribution est disponible [dans ce lien](#)

Le Président remercie le CDD pour cette contribution qui va être réutilisée et réinvestie.



S'en est suivi des échanges avec le Président de la Métropole sur les thèmes de la **zone à faible émission (ZFE)**, le projet ferroviaire de Réseau Express Métropolitain, ou encore la tarification des transports en commun.

Nicolas MAYER-ROSSIGNOL précise le pourquoi de la ZFE : toute d'abord, il ne s'agit pas d'une décision locale, mais d'une obligation légale qui est déjà en place dans un grand nombre de métropoles en France et en Europe. Cette loi est elle-même issue d'une directive européenne qui a pour but d'améliorer la qualité de l'air. Or, la métropole a une des pires qualités de l'air des métropoles françaises et même s'il y a plusieurs sources de contribution à une mauvaise qualité de l'air, et que la ZFE n'est pas la solution unique pour améliorer la qualité de l'air, c'est un levier important. La Métropole développe d'ailleurs tout un programme d'actions pour améliorer la qualité de l'air (cf. le PCAET).

La loi fixe des engagements contraignants sur le type de véhicules qui doivent être progressivement exclus d'un périmètre géographique donné. Le sujet n'est donc pas tant le lieu d'habitation que la destination de la voiture. La ZFE a donc un impact bien plus large que son périmètre et dépasse les frontières administratives de la Métropole.

Les marges de manœuvres possibles de la Métropole sont la définition du périmètre et le calendrier avec une contrainte temporelle forte. En effet, si les objectifs ne sont pas atteints en matière de qualité de l'air, l'Etat peut imposer un passager en crit'air 3 d'ici 2025 directement. Or le crit'air 3 concerne un nombre de véhicules beaucoup plus important encore. « La question qui nous est posée est : vaut-il mieux y aller dès maintenant progressivement ou faire l'autruche et couper la tête de l'autruche le 1^{er} janvier 2025 ? » précise-t-il. Le préfet a imposé à la Métropole de délibérer avant fin 2020 sur la ZFE et le choix collectif a été de délibérer pour engager un calendrier de mise en œuvre progressive. Il est donc prévu d'avancer sur la définition du périmètre en même temps que sur la mise en place des aides nécessaires. Les aides sont à la fois financières pour le remplacement de véhicule (le régime d'aide au changement de véhicule mis en place est le plus fort de France, avec celui de Strasbourg, avec un budget de 40 millions d'euros), mais aussi par la mise en place d'alternatives à l'automobile (offre de transport en commun augmentée à la prochaine rentrée avec gel et baisse des tarifs, covoiturage, développement de l'offre vélo via les infrastructures dédiées et des services dont extension du réseau cyclable ...). Dans un premier temps, ne sont impactés que les véhicules crit'air 4 et 5. Les professionnels sont déjà concernés depuis juillet 2021 et les particuliers à partir de septembre 2022.





Le dernier point important à rappeler concerne les modalités de contrôle. Une discussion avec l'Etat, qui est d'ailleurs gestionnaire des grands axes de circulation, sera nécessaire pour avoir un partenariat avec des moyens pour agir. Le Président préconise également de faire preuve de pédagogie et ainsi prévoir une période pendant laquelle il n'y aura pas de sanction ni verbalisation. Il existe des régimes dérogatoires qui n'ont pas vocation à durer mais qui permettent également une mise en place progressive. Ainsi, toutes les PME de moins de 50 salariés sont actuellement dans un régime dérogatoire.

Il y a donc de bonnes raisons pour faire la ZFE et en premier lieu des enjeux forts de santé publique, mais la Métropole souhaite accompagner les impacts, notamment sociaux, de cette mesure.

Concernant les **parkings relais**, le Président confirme l'intérêt de la contribution du CDD qui vient corroborer l'analyse de la situation actuelle par la Métropole. Pour des raisons historiques de nombreux parkings relais sont proches du centre-ville. Un travail stratégique est en cours, avec notamment un travail d'identification foncière pour implanter de nouveaux parkings relais, mais aussi pour développer les intermodalités.

Sur **le sujet du ferroviaire**, le Président confirme que le réseau qui dessert la Métropole n'est pas au niveau des attentes. La LNPN est, à son avis, le sujet stratégique avec deux points névralgiques que sont les travaux entre Paris et le Mantois et la gare à Rouen. La gare à Rouen gère 6,5 millions de trajets par an. C'est la 1^{ère} gare de Normandie et le 1^{er} hub pour la liaison avec Paris. Or aujourd'hui, la ligne Paris-Rouen est obérée et dégradée par le trafic de banlieue d'Ile-De-France. Cependant, les travaux en Ile-De-France ne sont pas faciles à faire accepter et à mettre en œuvre car leur bénéfice est pour la Normandie. Il est donc nécessaire qu'il y ait un arbitrage de l'Etat et une mobilisation de tous en Normandie pour se faire entendre, y compris la société civile. Nicolas MAYER-ROSSIGNOL souligne qu'il ne faut pas pour autant écarter tous les autres projets permettant d'utiliser le plus possible le train pour les déplacements. Des échanges sont en cours avec SNCF réseau, et l'objectif est d'intégrer le projet de Réseau Express Métropolitain dans un plan d'action. Il y a enfin des opportunités à plus court terme à mettre en œuvre sur des infrastructures qui nécessitent moins d'aménagement comme la gare de Pavilly-Barentin, de Fond du Val, ou de Malaunay-Le Houlme etc...

Enfin, **Le thème de la gratuité** est aussi un point pertinent et les avis sont très contrastés. Le Président va dans le même sens que la contribution du CDD, à savoir qu'il est plutôt favorable à l'extension de la gratuité mais de façon responsable. Rien n'est gratuit, tout service public a un coût. La gratuité déjà mise en place le samedi a un impact favorable auprès des commerçants ou lors des événementiels. Contrairement à d'autres gratuités mises en place dans certaines agglomérations, celle-ci est à destination de tous et pas seulement des habitants de la Métropole.



Conseil de Développement Durable

L'extension de cette gratuité induit des pertes sèches et des coûts supplémentaires pour augmenter et adapter l'offre par rapport à la demande. Le Président précise toutefois qu'à son sens la contribution n'est pas complètement aboutie sur ce point et mériterait d'être approfondie.

Concernant **la tarification solidaire**, le Président précise que c'est un point qui mérite d'être retravaillé par la Métropole qui va d'ailleurs s'appuyer sur la contribution du CDD.

L'événement s'est conclu par un **temps convivial autour d'un buffet et au son du groupe Philly's Hot Loaders.**

